

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2015 A 18 HEURES 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenoz-la-Méline s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 19 Mars 2015, sous la présidence de M. Serge VIEILLE Maire, pour la session ordinaire du mois de Mars.

Etaient présents : M. Serge VIEILLE Maire, M^{me} Anne GREGET 1^{er} Adjoint, M. Jean-Michel ADREY 2^{ème} Adjoint, M. Claude JACQUES 3^{ème} Adjoint, M. Mario JERONIMO 4^{ème} Adjoint, M^{me} Christine VAGNET 5^{ème} Adjoint, M^{me} Evelyne VERNIER 6^{ème} Adjoint, M. Jean-Marc BAUDOT, M^{mes} Catherine JAY, Françoise DUTNALL, MM. Bruno LIEGEON, René ROGNON, M^{mes} Maryse PAYEN, Karine BIOT-GOGUEY, M. Daniel REMY, M^{mes} Sandra BADET, Eveline LACROIX, M. Jean-Paul BACHELU, M. Yves BOLMONT, M^{me} Marie-Pierre BURKHALTER, M. Olivier CATRIN.

Absents excusés : M^{me} Michèle DEMANGEON donne procuration à M. Claude JACQUES, M. Killian DANIS à M^{me} Christine VAGNET.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Karine BIOT-GOGUEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

----- **RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA NEF DE L'EGLISE** **CHOIX DE L'ENTREPRISE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE**

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation effectuée en vue du choix de l'entreprise, pour la restauration de la toiture de la nef de l'église. La procédure retenue a été la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics. Un avis d'appels publics à la concurrence est paru dans l'Est Républicain.

Les offres ont été ouvertes par la Commission du 18 Mars 2015.

Après présentation de l'analyse des offres, le choix s'est porté sur celle jugée comme étant le mieux-disant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

➤ *Décide, au vu des résultats de la consultation de retenir l'entreprise mieux-disante : Toitures de Franche-Comté pour un montant H.T. de 88 899.75 H.T.*

A savoir : Les Travaux seront réalisés sous réserve de l'obtention de la subvention au titre de la D.E.T.R., et celle du Conseil Général.

----- **SUBVENTION 2015 - BORDURES DE TROTTOIRS**

Dans le cadre du projet de travaux pour la voirie 2015, relatif à la création de trottoirs situés :

Allée de Gefell (linéaire 360 mètres)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, sollicite l'aide du Conseil Général de la Haute-Saône, pour obtenir une subvention au titre des bordures de trottoirs : voirie citée plus haut.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents

SEANCE DU 23 MARS 2015 LEVEE A 19 HEURES 10 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE

Les présentes délibérations ont été déposées en Préfecture
(Contrôle de légalité) le 24 Mars 2015
